

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 22 novembre 2022

Agir pour la qualité des eaux distribuées en région Centre-Val de Loire

L'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée d'organiser et mettre en œuvre le contrôle sanitaire¹ des eaux distribuées. Ce contrôle s'exerce depuis le point de captage, jusqu'au robinet du consommateur.

- **13 000 prélèvements à des fins d'analyses de qualité de l'eau sont ainsi réalisés chaque année** à ce titre. Un bilan annuel de la qualité des eaux d'alimentation² et de la protection des captages³ dans la région est ensuite publié.
- Le bilan pour l'année 2021 montre que **l'eau distribuée dans la région est de qualité satisfaisante**. Des disparités géographiques sont relevées : des problèmes de qualité liés aux nitrates, mais également aux perchlorates et au sélénium, affectent ainsi majoritairement le département d'Eure-et-Loir et le nord du département du Loiret.

Le bilan annuel confirme cependant la **tendance à l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée**, observée globalement depuis 10 ans pour les nitrates, avec une diminution par deux des populations desservies par une eau non conforme. Des efforts particuliers ont été engagés ces dernières années sur ce sujet, se traduisant par une diminution notable, d'un tiers, par rapport à l'année 2020, des populations alimentées par une eau dépassant en moyenne la limite de qualité en nitrates (50 mg/L). Les améliorations relevées sont souvent liées à la mise en place de mesures curatives (dilution, traitement, changement de ressources...). Elles ne résultent pas, sauf exception, d'une meilleure qualité des eaux souterraines.

- Concernant les **pesticides et leurs métabolites (produits de transformation)**, le nombre d'habitants concernés par des non conformités chroniques a sensiblement baissé, passant de 9% de la population régionale en 2020 à 5,8% en 2021. **Ces dépassements n'ont toutefois pas nécessité la mise en place de restriction de l'utilisation de l'eau pour les usages alimentaires**, conformément aux préconisations de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). Il convient de préciser que cette baisse des non-conformités s'explique, dans une grande mesure, par un assouplissement des exigences de qualité applicables aux métabolites de pesticides classés « non pertinents » (ou sans risque inacceptable pour le consommateur) par l'ANSES (en particulier l'ESA méta-zachlore en 2021).
- L'ARS Centre-Val de Loire est mobilisée pour **sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés sur la fragilité de la ressource en eau dans la région**. Différents projets territoriaux portant l'amélioration de la qualité de l'eau et la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau sont ainsi en cours de développement : élaboration et mise en œuvre de Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux distribuées (PGSSE), de mesures de protection de la ressource en eau...

Contact :

Christophe LUGNOT, Directeur de cabinet - Tél. : 02 38 77 39 26 – 07 62 90 90 52 / ars-cvl-presse@ars.sante.fr

Pour en savoir plus :

¹ : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/contrôle-sanitaire-et-différents-acteurs>

² : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualité-de-leau-potable-en-2021>

³ : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/protection-des-captages>

ARS Centre-Val de Loire

www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr

https://twitter.com/ARS_CVDL